



Fin du classement de sortie de l'ENA : le Conseil constitutionnel est saisi.

Rappel

Suite au Rapport Le Bris, Éric Woerth et André Santini avaient présenté devant des élèves de l'ENA un projet de réforme visant à supprimer le fameux classement de sortie critiqué par des générations d'anciens élèves, sans succès, et par Nicolas Sarkozy à plusieurs reprises avec, apparemment, plus de résultat.

Ce classement de sortie conditionnait, selon le rang obtenu, l'accès aux grands corps de l'Etat. Il transformait ainsi la scolarité à l'ENA (27 mois) en un bachotage permanent pour l'obtention des meilleures places.

En effet, sortir dans les premiers et accéder à l'inspection des finances est la garantie d'une carrière fulgurante dans l'administration (voir dans le privé par la suite) à laquelle ne peuvent prétendre les moins bien classés, qui se retrouvent dans des tribunaux administratifs ou en préfecture.

"Ce qui est choquant, c'est le fait qu'un concours passé à 25 ans oriente toute une vie professionnelle", avait jugé Nicolas Sarkozy à l'époque.

Cette réforme, qui devait faire l'objet d'une vaste concertation avant la remise de propositions définitives au président de la République fin 2008 visait donc à mettre en place une procédure d'affectation dans la haute fonction publique « digne du 21e siècle », selon le ministre de la fonction publique qui estimait que « la suppression du classement de sortie de l'ENA inverserait la logique qui présidait au recrutement des hauts fonctionnaires ».

Avril 2011

<http://itefa.unsa.org>



En effet, si la réforme était adoptée, il reviendrait désormais à l'employeur (la Cour des comptes, l'Inspection générale des Finances, le Conseil d'Etat, le ministère, un tribunal administratif ou une préfecture) de choisir le jeune énarque, selon son profil, et non plus à l'élève de faire seul son choix selon son rang de classement. Le but étant de garantir une meilleure adéquation entre « les besoins, les postes, les profils et les souhaits ».

Pour le directeur général de l'Administration et de la Fonction publique de l'époque, les administrations devraient désormais, comme n'importe quel employeur, « développer leur politique de recrutement », au lieu de « subir » l'arrivée d'un élève.

Mais, fin 2009, le Conseil d'Etat avait estimé qu'une "modification législative" était nécessaire pour supprimer le système d'affectation des élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en fonction de leur classement de sortie.

Aujourd'hui, la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit est enfin prête puisque la commission mixte du Parlement a adopté le 6 avril 2011 la proposition de loi : mais le Conseil constitutionnel a été saisi le 14 avril par des sénateurs socialistes et pourrait invalider la disposition concernant notamment cette réforme sur l'ENA.

Effectivement, pour certains parlementaires, "ce basculement vers un système de recrutement de gré à gré est contraire aux principes républicains qui exigent une certaine neutralité des hauts fonctionnaires", a expliqué Bertrand Monthubert, secrétaire national du PS à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il estime que cette réforme "favoriserait le copinage et les interventions politiques", tout en soulignant que son parti n'était "pas forcément pour le statu quo".

Pour ses promoteurs, cette réforme au contraire vise avant tout à "mieux adapter les candidatures aux profils des postes".

Lors de sa présentation en mars 2009, Eric Woerth, alors ministre de la Fonction publique, avait précisé que les employeurs devraient formaliser et diffuser des fiches de postes précises ; les élèves pourraient librement se porter candidat, des dossiers d'aptitudes (notes et appréciations) devant être transmis sous une forme anonyme aux employeurs, en vue d'une présélection des candidats avant entretien. "Il s'agit de formaliser cette nouvelle procédure, encadrée par des règles strictes, pour éviter tout risque d'arbitraire", avait-il expliqué.

Rappel

La 24e réforme de l'ENA, présentée mercredi 25 mars 2009, était plus que symbolique. Elle mettait fin, à compter de 2012, à l'affectation des élèves de l'Ecole nationale d'administration en fonction de leur seul rang de sortie.

Avril 2011



« L'ENA est au cœur de la fonction publique et va y demeurer », avait tenu à rassurer Eric Woerth, avant de détailler cette réforme articulée autour de quatre axes.

- **Premier axe** : une plus grande **diversité** parmi les élèves. Le ministre avait rappelé la création, dès la rentrée prochaine, d'une classe préparatoire intégrée destinée aux étudiants de milieux modestes, comme il en avait fait l'annonce à Lille, le 24 février dernier.
- **Deuxième axe** : une réforme de la formation au sein de l'école, avec une plus grande **professionnalisation** des enseignements, une durée de formation réduite de 27 à **24 mois** au sein de laquelle les stages représenteraient au moins la moitié de la durée totale d'enseignement. En fait, il s'agit surtout de renforcer le « stage en entreprise », qui passerait de 2,5 mois à 4 mois, afin de lui donner une importance égale aux deux autres stages : « Europe » (4 mois) et « Territoires » (5 mois).

Les deux derniers mois de la formation seront consacrés à la nouvelle procédure d'affectation.

- **Troisième axe** : la mise en place d'une **nouvelle procédure d'affectation à la sortie** de l'ENA, qui ne serait plus basée sur le seul classement. « Lors de la concertation, nous avons entendu la crainte de certains d'un processus de recrutement moins objectif », avait souligné le ministre, qui avait tenu à formuler certaines garanties : les employeurs devront formaliser et diffuser des fiches de postes précises ; les élèves pourront librement se porter candidat, des dossiers d'aptitudes (notes et appréciations) seront transmis sous une forme **anonyme** aux employeurs, en vue d'une présélection des candidats avant entretien. Et surtout un comité, présidé par Jean-Cyril Spinetta, devait être créé afin de **définir le contenu de ce dossier d'aptitudes** et de valider, avant la fin de 2009, le nouveau processus de recrutement. « Il s'agit de formaliser cette nouvelle procédure, encadrée par des règles strictes, pour éviter tout risque d'arbitraire », avait résumé le ministre.
- **Quatrième axe** : un rôle renforcé pour l'ENA dans le suivi de carrière des hauts fonctionnaires. L'Ecole était invitée à proposer des « séquences de **formations** spécifiques » pour les agents identifiés comme des « **hauts potentiels** » par les administrations.

Le **calendrier** de la réforme était fixé : le nouveau cursus de formation et la nouvelle procédure de sortie entrerait en vigueur pour les élèves qui passeraient le concours en 2009 et débuteraient donc leur scolarité en **janvier 2010**.

La suppression du classement avait été réclamée par plusieurs promotions, mais a aussi été critiquée par une partie des anciens élèves. Interviewé par EmploiPublic.fr, Arnaud Teyssier, alors président de l'Association des anciens élèves de l'ENA, disait ainsi ne pas croire à l'anonymisation des dossiers dans un petit milieu où tout le monde se connaît.

Avril 2011



La réforme de l'Ecole nationale d'administration, présentée par le gouvernement en mars 2009, se résumait donc à 4 principales dispositions :

- La **suppression du classement de sortie** visant à « *faire primer l'esprit de formation sur celui de compétition et à mieux adapter les candidatures aux profils des postes* ». Le principe : les élèves pourront candidater librement auprès des employeurs qui feront une première sélection sur la base d'un dossier d'aptitudes anonymisé, avant des entretiens personnalisés.

Même si la suppression du classement a été réclamée par plusieurs promotions, elle a été aussi critiquée par une partie des anciens élèves. « Le système du classement est certes brutal et très désagréable. Mais cette réforme présente des dangers majeurs, indique Arnaud Teyssier. D'une part, on peut craindre que les administrations recrutent, non plus sur des critères de compétences mais par le biais de réseaux politiques ou familiaux. D'autre part, elles seront tentées de choisir les jeunes hauts fonctionnaires en fonction de ce qu'ils auront fait avant l'ENA alors que la force de l'école est de permettre une redistribution des parcours. »

Le président de l'association des anciens ne croit pas à l'anonymisation des dossiers dans un petit milieu où tout le monde se connaît. La direction de l'école met, quant à elle, en avant un autre garant : la création d'une "commission de professionnalisation" chargée de s'assurer que les procédures auront été transparentes.

- La création d'une "**classe préparatoire intégrée**" dans les murs de l'école tentait d'introduire une meilleure diversité sociale au concours d'entrée, alors que les élèves de l'ENA, comme ceux des autres écoles de la haute fonction publique, restent majoritairement issus des classes socialement ou culturellement favorisées.
- La **scolarité** devrait être **professionnalisée**. La formation, qui dure aujourd'hui 27 mois, dont 12 de stages, sera réduite à 24 mois. La part des stages sera renforcée, notamment celle du stage en entreprise. La formation, toujours découpée en trois modules (Europe, Territoires, Gestion et management publics), est appelée à s'appuyer davantage sur les études de cas et les mises en situation.



En décembre 2009, le Conseil d'Etat n'a pas validé le projet de décret prévoyant la fin de ce classement, une « modification législative » étant finalement nécessaire.

Plus de deux ans après l'annonce de la suppression du classement de sortie de l'ENA, l'issue de cette réforme demeure incertaine. Le Conseil constitutionnel doit statuer dans un délai d'un mois.

A suivre !!!